



**Avis de l'Organisme Tiers Indépendant sur la
vérification de l'exécution des objectifs sociaux et
environnementaux**

AMBLEA

REFERENCE DE LA MISSION : CCC-00343

**PERIODE ALLANT DU 20 JUILLET 2023 AU 31
DECEMBRE 2024**

TYPE D'OTI : TIERCE PARTIE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1945 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport de la référente de mission et relatives à la période allant du 20 juillet 2023 au 31 décembre 2024 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- Le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour certains objectifs sociaux ou environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- Le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour certains objectifs sociaux ou environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que

Par conséquent, la société AMBLEA respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre suivants : « *Pérenniser le système de santé : des dépenses soutenables sur le long terme* », « *Respecter l'environnement : transporter plus en roulant moins* », « *Soutenons nos PME de transport sanitaire : rouler moins pour rouler mieux* », « *Libérer les soignants : leur rendre du temps* », en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Pour l'objectif social et environnemental en impossibilité de conclure :

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas été en mesure de conclure sur le respect de l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux, du périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification car :

- L'entité a mis en œuvre des moyens adéquats pour l'un de ses des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts
- L'entité n'a pas atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour l'un de ses objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de l'objectif social et environnemental suivant : « *Prenons soin de nos patients : un transporteur toujours présent* » retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- La mission a été suivie par le président d'Amblea pendant cette première période en tant que société à mission. La référente de mission a été nommée sur la fin de cette période
- Les statuts d'AMBLEA ne présentent pas le contenu attendu pour une société à mission. Pour rappel, une société à mission doit présenter dans ses statuts : une raison d'être, des objectifs statutaires (engagements sociaux et environnementaux longs termes) et des modalités de suivi de la mission. A date, les statuts comprennent : des objectifs, des missions, des indicateurs et les modalités de suivi. En tant qu'OTI, nous concluons sur chacun des objectifs présentés (c'est à dire sur les formulations suivantes : "*Prendre soin de ses patients, un transporteur toujours présent*", "*Pérenniser le système de santé : des dépenses soutenables sur le long terme*", "*Respecter l'environnement : transporter plus en roulant moins*", "*Soutenir les PMEs de transport sanitaire : rouler moins pour rouler mieux*", "*Libérer les soignants : leur rendre du temps*").
- Le taux d'attribution de transport a été objectifé à 99%. La cible n'est pas atteinte en 2024.
- Le périmètre n'est pas homogène sur tous les indicateurs :
 - Économies générées grâce à la gestion du transport à charge des établissements via Amblea (*offre opérateur) - Prix / km : calculé que sur Amblea et pas Sanilea (Speedcall)
 - Économies générées pour la CPAM grâce au transport partagé : calculé que sur le projet AURAL
 - Revenu moyen par transport partagé pour le transporteur VS revenu moyen des mêmes trajets sans transport partagé : calculé que sur le projet AURAL

- Nb et taux de transports partagés : sur Aural et un autre rapport, uniquement sur les ALD

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de la référente de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- De constituer une référente de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient à la référente de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

En application des dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification ainsi qu'à notre programme de vérification (PG01) relatif aux sociétés à mission.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et au fascicule documentaire de l'AFNOR FD-X 30-039 « Guide méthodologique Sociétés à mission ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et du fascicule documentaire de l'AFNOR FD-X 30-039 « Guide méthodologique Sociétés à mission ».

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre mai et juin 2025 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons notamment mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux (représentant notamment la direction et la référente de mission).

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la **cohérence** des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o Le dernier rapport de la référente de mission établi depuis la dernière vérification ;

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- o Les informations collectées ;
- o La raison d'être et
- o Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'**exécution** des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les

- objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport de la référente de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - Nous avons vérifié la présence dans le rapport de la référente de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
 - Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
 - Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - o Apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité ;
 - o Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - o Vérifié l'existence de procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - o Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité des données utilisées pour le calcul des indicateurs;
 - o Apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rennes, le 20 juin 2025

L'Organisme Tiers Indépendant,

Impaccct

Aurélie Caudal

Vérificatrice impactante

SUPPORT DE SYNTHÈSE AUDIT



IMPACT

17 Juin 2025

Intervenantes Impaccct



Aurélie Caudal

(vérificatrice impactante)

Chargée de la revue et la décision



Hélène Roussin

(vérificatrice impactante)

Chargée de l'exécution



Avant-propos

Ces slides de synthèse ne constituent pas notre avis en tant qu'OTI. Elles nous permettent de communiquer plus en détail sur nos travaux et constats pour la prochaine période.

Sommaire

1 Points forts

2 Contrôles OTI

- a. Cohérence de la mission
- b. Mise en place de la démarche

3 Constats

4 Avis et commentaires

5 Pour la suite

1 Points forts



Des indicateurs qualitatifs (NPS) et quantitatif (taux d'attribution des transport) sont utilisés : mix entre une approche objective et une autre plus subjective



Mission native : le business model est construit en fonction de la mission



Des actions identifiées sur tous les sujets même si certains objectifs sont moins avancés en termes de résultats (le transport partagé à suivre sur la prochaine période)



La mission fait partie intégrante de l'activité : des indicateurs de mission sont intégrés dans les OKR



Des actions de communication sont menées pour informer les collaborateurs sur la mission



Un mode d'emploi a été rédigé pour la collecte des données pour le calcul des indicateurs de mission

2 Contrôle OTI

a. Cohérence de la mission

RAISON D'ÊTRE

Contribuer à l'efficacité du parcours de soin et à la pérennité du système de santé, face aux défis économiques et climatiques, en optimisant le transport de patients

ENGAGEMENT 1

Prenons soin de nos patients :
un transporteur toujours
présent

ENGAGEMENT 2

Pérenniser le système de
santé : des dépenses
soutenables sur le long terme

ENGAGEMENT 3

Respecter l'environnement :
transporter plus en roulant
moins

ENGAGEMENT 4

Soutenons nos PME de
transport sanitaire : rouler
moins pour rouler mieux

ENGAGEMENT 5

Libérer les soignants : leur
rendre du temps

2 Contrôle OTI

a. Cohérence de la mission

ENGAGEMENT 1

Prenons soin de nos patients :
un transporteur toujours
présent

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Garantir un transport aux patients ayant une prescription médicale, grâce à notre plateforme de régulation technologique supervisée par son plateau technique

INDICATEURS

taux d'attribution des transports (**le taux de non pourvus**)

La donnée pour calculer cet indicateur n'est finalement pas disponible sur la période. Attention, manque de donnée pour piloter cet objectif à date



Quels sont les objectifs à court et moyen terme pour prendre soins de vos patients ? Garantir un transport aux patients ayant une prescription médicale : Est-ce que le terme "Garantir" est le bon ? Il y a une partie des transports qui est non pourvue (c'est le premier indicateur). Des actions sont mises en place pour garantir un maximum de transports mais pas de garantir 100% des transports.

ENGAGEMENT 2

Pérenniser le système de santé : des dépenses soutenables sur le long terme

Diminuer le coût par patient du transport, en respectant le moyen de transport prescrit, en accompagnant les établissements dans la gestion de leurs marchés de transport et en maximisant le taux de transport partagé

économies générées pour la CPAM grâce au transport partagé

économies générées grâce à la gestion du transport à charge des établissements via Amblea (*offre opérateur) - Mix-véhicule

économies générées grâce à la gestion du transport à charge des établissements via Amblea (*offre opérateur) - Prix / km



Sur le respect du moyen de transport prescrit : des actions sont menées de manière assez implicite dans l'entreprise, pas piloté. Quel indicateur permet à Marie de s'assurer que les moyens de transport prescrits sont respectés ?



Comment analyser cet indicateur s'il n'est pas rapporté à une autre variable ? Les € économisés n'auront pas la même signification selon le nombre de transports géré par la plateforme sur la période ?

2 Contrôle OTI

a. Cohérence de la mission

ENGAGEMENT 3

Respecter l'environnement : transporter plus en roulant moins

OBJECTIFS OPERATIONNELS

⚠️ Limiter l'impact environnemental du transport sanitaire en maximisant le transport partagé et en dématérialisant les papiers administratifs

INDICATEURS

⚠️ % tournées optimisées - transport partagé ou successif (sans km à vide)

⚠️ % PMT démat - taux de digitalisation des documents administratifs (stockés bas carbone)



Mais la dématérialisation des papiers administratifs est un axe prioritaire ? Un bilan carbone a-t-il été réalisé ?



Quel est l'impact en eCO2 ?

ENGAGEMENT 4

Soutenons nos PMEs de transport sanitaire : rouler moins pour rouler mieux

⚠️ Augmenter la rentabilité kilométrique du transport, en optimisant le planning du transporteur et en maximisant le transport partagé, afin de le rendre pérenne

⚠️ Revenu moyen par transport partagé pour le transporteur VS revenu moyen des mêmes trajets sans transport partagé sur AURAL

⚠️ Nombre et taux de trajets optimisés



Plusieurs axes : planning du transporteur et transports partagés. Pas d'objectif très concret à court et moyen terme cependant, comment arriver à faire plus de transport partagé sur les 3-5 ans à venir ?



Ok pertinent derrière la formulation d'optimisation du planning du transporteur. Comment sont suivis et pilotés les sujets de « rentabilité kilométrique » et « pérennité » évoquées dans l'objectif opérationnel (OP) ?

2 Contrôle OTI

a. Cohérence de la mission

OBJECTIFS OPERATIONNELS

INDICATEURS

ENGAGEMENT 5

Libérer les soignants : leur rendre du temps

Réduire le temps et la charge mentale consacrés à la gestion du transport de patients par les personnels des établissements, grâce à notre plateforme de commande supervisée par son plateau technique

NPS

⚠ Des objectifs à courts et moyens à termes pour y arriver ?

⚠ L'objectif est de réduire le temps et la charge mentale. Le NPS peut être amélioré via d'autres actions que celles liées au temps et à la charge mentale. Comment la référente de mission s'assure que les actions sont efficaces pour réduire le temps et la charge mentale des soignants ?

2 Contrôle OTI

b. Mise en place de la démarche

Le comité de mission

Lien vers la grille de la CEM [ici](#)

notation de 1 à 4 (4 étant la meilleure note)

	1	2	3	4	Commentaires
Composition	●				Référente de mission
Fréquence des réunions	●				Mission suivie par Thomas sur la période. Nomination de Marie peu de temps avant l'audit
Participation					NA, référente de mission
Appropriation des enjeux de l'entreprise					NA, référente de mission interne
Contribution au rapport de mission		●			Il y a un avis de la référente dans le rapport. Pas de retour de la référente sur les preuves apportées

2 Contrôle OTI

b. Mise en place de la démarche

Moyens affectés à la mission

Lien vers la grille de la CEM [ici](#)

notation de 1 à 4 (4 étant la meilleure note)

	1	2	3	4	Commentaires
Intégration globale de la mission				●	Mission native : les actions pour développer l'activité économique répondent à la mission
Pour chaque objectif statutaire ou opérationnel			●		Des actions identifiées sur tous les sujets même si certains OP sont moins avancés en termes de résultats (transport partagé). La trajectoire sera challengée sur le prochain audit : "Une trajectoire est projetée, rendant plausible l'atteinte des résultats ou la pérennité des activités et des engagements à l'horizon visé. Le management des équipes est fait en lien avec l'objectif"

2 Contrôle OTI

b. Mise en place de la démarche Intégration de la mission

Lien vers la grille de la CEM [ici](#)

notation de 1 à 4 (4 étant la meilleure note)

	1	2	3	4	Commentaires
Pilotage opérationnel				●	Indicateur cohérent avec les objectifs et partagés en partie dans les OKR
Management				●	Mission native
Ressources				●	Mission native
Appropriation interne			●		Les collaborateurs n'auraient pas forcément un regard critique sur les objectifs
Mobilisation des parties prenantes externes			●		Communication descendante avec les PP stratégiques et interrogation des établissements via le NPS pour avancer. Pas d'animation régulière d'ateliers pour avancer avec eux sur tous les sujets.

3 Nos constats

Suivi de la mission :

- Pas encore de rythme de suivi de la mission défini (par la référente)
- Les données sources des indicateurs ne sont pas enregistrés ni mis à disposition de la référente de mission pour son contrôle / pour les challenger
- La collecte des données pour le calcul des indicateurs n'est pas sous la responsabilité d'une personne en particulier
- Absence de feuille de route spécifique à la mission

Des cibles ont été définies à l'oral pendant les entretiens. Ces cibles ont été définies pour la période passée (N) mais pas pour celles à venir (N+1 et suivantes). Pas encore de trajectoire sur l'ensemble de la mission.

La mission c'est la raison d'être + les engagements sociaux et environnementaux (objectifs statutaires). Ici la notion de "mission" porte à confusion puisqu'elle représente des "sous-objectifs" dans les statuts.

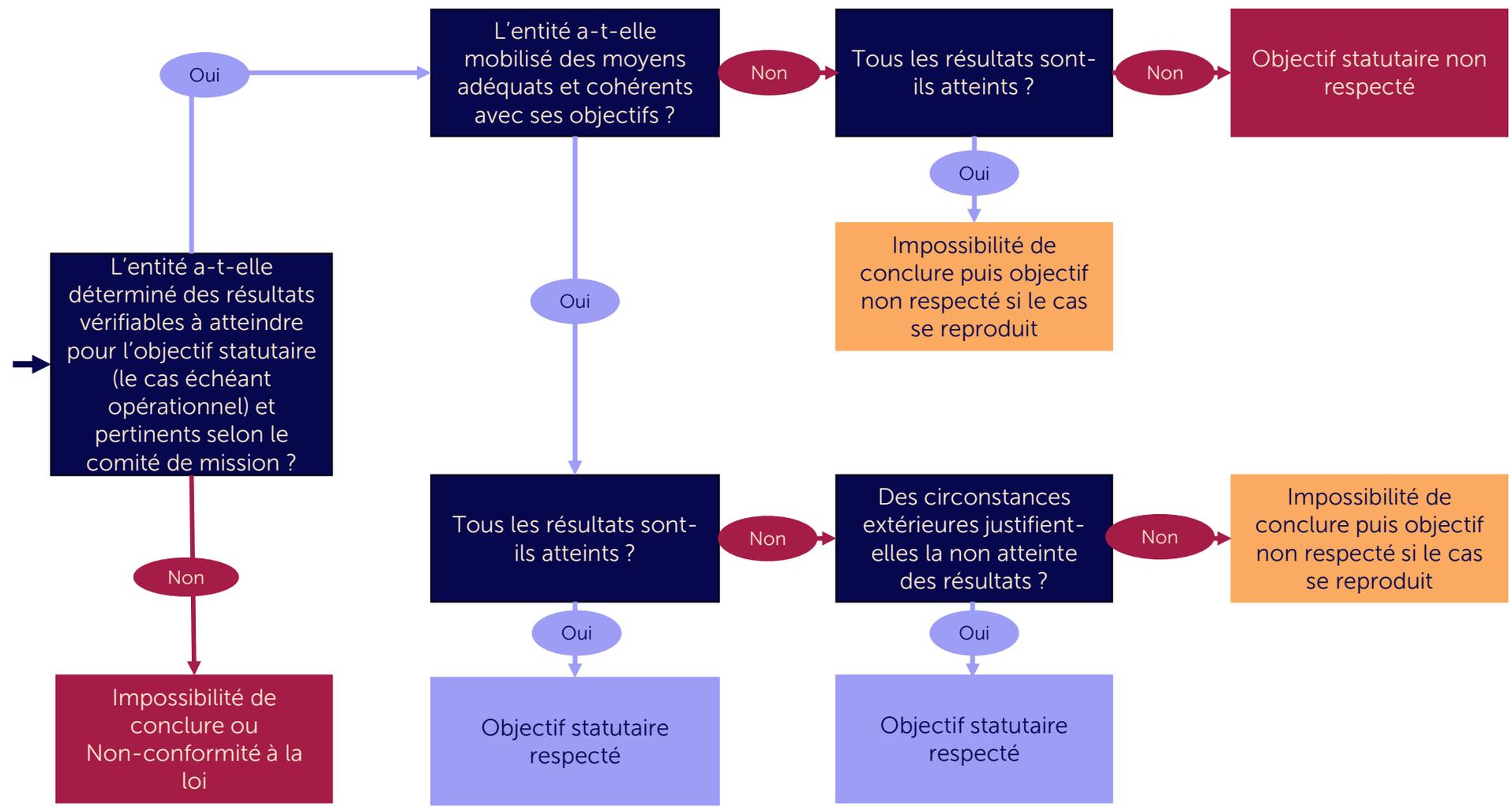
En parallèle, Amblea n'a pas défini d'objectifs opérationnels qui permettent de piloter la mission. Les "missions" pourraient y correspondre mais ne permettent pas toujours d'identifier des objectifs concrets à court ou moyen termes (par exemple "Garantir un transport aux patients ayant une prescription médicale, grâce à sa plateforme de régulation technologique supervisée par son plateau technique")

Les résultats sur le transport partagé seront attendus pour la prochaine période mais des moyens sont déployés pour avancer vers l'objectif.

Des erreurs de calcul dans la première version du rapport de mission sur :

- sur les économies pour la CPAM (qui incluaient janvier 2025)
- sur le nb de km parcourus en 2024
- Le taux d'attribution des trajets

4 Avis et commentaires



4 Avis et commentaires

Notre conclusion

- Objectif 1 - Prenons soin de nos patients : un transporteur toujours présent : **Impossibilité de conclure**
- Objectif 2 - Pérenniser le système de santé : des dépenses soutenables sur le long terme : **Respect**
- Objectif 3 - Respecter l'environnement : transporter plus en roulant moins : **Respect**
- Objectif 4 - Soutenons nos PME de transport sanitaire : rouler moins pour rouler mieux : **Respect**
- Objectif 5 - Libérer les soignants : leur rendre du temps : **Respect**

4 Avis et commentaires

Nos commentaires

- La mission a été suivie par le président d'Amblea pendant cette première période en tant que société à mission. La référente de mission a été nommée sur la fin de cette période
- Les statuts d'AMBLEA ne présentent pas le contenu attendu pour une société à mission. Pour rappel, une SAM doit présenter dans ses statuts : une raison d'être, des objectifs statutaires (engagements sociaux et environnementaux longs termes) et des modalités de suivi de la mission. A date, les statuts comprennent : des objectifs, des missions, des indicateurs et les modalités de suivi. En tant qu'OTI, nous concluons sur chacun des objectifs présentés (c'est à dire sur les formulations suivantes : "*Prendre soin de ses patients, un transporteur toujours présent*", "*Pérenniser le système de santé : des dépenses soutenables sur le long terme*", "*Respecter l'environnement : transporter plus en roulant moins*", "*Soutenir les PME de transport sanitaire : rouler moins pour rouler mieux*", "*Libérer les soignants : leur rendre du temps*").
- Le taux d'attribution de transport a été objectif à 99%. Le résultat en 2024 est d'environ 94%.
- Le périmètre n'est pas homogène sur tous les indicateurs :
 - économies générées grâce à la gestion du transport à charge des établissements via Amblea (*offre opérateur) - Prix / km : calculé que sur Amblea et pas Sanilea (Speedcall)
 - économies générées pour la CPAM grâce au transport partagé : calculé que sur le projet AURAL
 - Revenu moyen par transport partagé pour le transporteur VS revenu moyen des mêmes trajets sans transport partagé : calculé que sur le projet AURAL
 - Nb et taux de transports partagés : sur Aural et un autre rapport, uniquement sur les ALD

4 Avis et commentaires

Objectif opérationnel	Indicateur	Résultats	Moyens	Circonstances extérieures	Conclusion OP	Objectif statutaire	Conclusion OS
Garantir un transport aux patients ayant une prescription médicale, grâce à notre plateforme de régulation technologique supervisée par son plateau technique	taux d'attribution des transports (le taux de non pourvus)	Non	Oui		Impossibilité de conclure	Prenons soin de nos patients : un transporteur toujours présent	Impossibilité de conclure
Diminuer le coût par patient du transport, en respectant le moyen de transport prescrit, en accompagnant les établissements dans la gestion de leurs marchés de transport et en maximisant le taux de transport partagé	économies générées pour la CPAM grâce au transport partagé	Oui				Pérenniser le système de santé : des dépenses soutenables sur le long terme	Respect
	économies générées grâce à la gestion du transport à charge des établissements via Amblea (*offre opérateur) - Mix-véhicule	Oui	Oui		Respect		
	économies générées grâce à la gestion du transport à charge des établissements via Amblea (*offre opérateur) - Prix / km	Non					
Limiter l'impact environnemental du transport sanitaire en maximisant le transport partagé et en dématérialisant les papiers administratifs	% tournées optimisées - transport partagé ou successif (sans km à vide)	Non		Projet AURAL : blocage de la part des transporteurs	Respect	Respecter l'environnement : transporter plus en roulant moins	Respect
	% PMT démat - taux de digitalisation des documents administratifs (stockés bas carbone)	Oui	Oui				
Augmenter la rentabilité kilométrique du transport, en optimisant le planning du transporteur et en maximisant le transport partagé, afin de le rendre pérenne	Revenu moyen par transport partagé pour le transporteur VS revenu moyen des mêmes trajets sans transport partagé sur AURAL	Oui	Oui		Respect	Soutenons nos PME de transport sanitaire : router moins pour rouler mieux	Respect
	nombre et taux de trajets optimisées	Non		Projet AURAL : blocage de la part des transporteurs	Respect		
Réduire le temps et la charge mentale consacrés à la gestion du transport de patients par les personnels des établissements, grâce à notre plateforme de commande supervisée par son plateau technique	NPS	Oui	Oui		Respect	Libérer les soignants : leur rendre du temps	Respect

5 Pour la suite

- Joindre le rapport de mission au rapport de gestion et le présenter à l'AG d'approbation des comptes

Selon l'article 210-10 du Code de commerce, le comité de mission présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion [...] à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

- Publier notre avis, pendant 5 ans sur votre site internet

Les articles R. 210-21 du code de commerce et R. 110-1 du code de la mutualité en application de l'arrêté du 27 mai 2021, précisent que l'avis de l'OTI est publié sur le site internet de la société et demeure accessible publiquement au moins pendant cinq ans.

- Si un événement important vient impacter la vie de l'entreprise et de la mission, après émission de notre avis et d'ici le prochain audit, vous devrez nous en informer

- Vous pouvez envoyer votre rapport de mission et notre avis à l'observatoire des entreprises à mission à cette adresse :

observatoire@entreprisesamission.org

- Prochain audit à réaliser dans 3 ans

Le prochain avis devra être émis pour juin 2028. L'audit est donc à prévoir en amont

Contact



27 Rue Brizeux
35700 Rennes



07.83.77.81.36
07.80.91.71.10
07.44.31.31.17



nolwenn@impaccct.fr
helene@impaccct.fr
aurelie@impaccct.fr



<https://www.impaccct.fr>